



Municipalité de Namur

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NAMUR CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale,
Greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à *l'article 148 du Code municipal du Québec*, le conseil de la
Municipalité de Namur a adopté, lors de la séance tenue le 14 novembre 2022, une
résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme
suit:

Le 16 janvier 2023 à 19 h 30

Le 13 février 2023 à 19 h 30

Le 13 mars 2023 à 19 h 30

Le 11 avril 2023 à 19 h 30

Le 8 mai 2023 à 19 h 30

Le 12 juin 2023 à 19 h 30

Le 10 juillet 2023 à 19 h 30

Le 7 août 2023 à 19 h 30

Le 11 septembre 2023 à 19 h 30

Le 10 octobre 2023 à 19 h 30

Le 13 novembre 2023 à 19 h 30

Le 11 décembre 2023 à 19 h 30

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux
assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Namur, ce 15^e jour de novembre 2022

Marie-Pier Lalonde Girard, d.m.a
Directrice générale, Greffière-trésorière